

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'INTÉRIEUR

Berne, le 10 mai 1990

11. Mai 1990

Monsieur le Conseiller fédéral, cher collègue,

1990 Les Parties contractantes au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987) tiendront leur deuxième réunion à Londres du 27 au 29 juin 1989 à l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni et sous les auspices du PNUE. A cette occasion les Parties seront invitées à s'engager à renforcer le Protocole et à établir un mécanisme de financement de nature à aider les pays en développement (PVD) à appliquer ledit Protocole.

Le mécanisme de financement envisagé prévoit la création d'un fonds qui sera alimenté par les Parties en fonction d'une clé de répartition des Nations Unies. En conséquence, lors de la réunion de Londres, la Suisse devra être en mesure dans un délai très court, de s'engager à participer au financement de ce fonds pour un montant d'environ 3 à 5 millions de francs par année pendant 3 ans (1991, 92, 93).

? Lors de discussions préliminaires entre l'OFEFP et la DDA, il a été convenu que la participation financière de la Suisse à ce fonds serait garantie par les nouveaux crédits de programmes de la DDA votés par le Parlement au début de cette année.

Je pars donc du principe que votre Département est prêt à s'engager à verser des contributions à ce fonds pendant 3 ans (1991, 92, 93) d'un ordre de grandeur de 3 à 5 millions de francs par année. Les modalités de ce financement seront arrêtées par le biais de la proposition au Conseil fédéral qui doit être préparée par mon Département en vue de la participation de la Suisse à la réunion de Londres.

Dans le cadre de la lutte contre les problèmes globaux de l'environnement (protection de la couche d'ozone, changements climatiques, biodiversité, ressources en eau potable), nous devons prendre conscience, en qualité de pays industrialisé, que nous devons assumer, dans notre intérêt, une partie des coûts de prévention et d'adaptation dans les pays dont les ressources financières sont insuffisantes.

Monsieur le Conseiller
fédéral René Felber
Chef du Département fédéral
des Affaires étrangères
Palais fédéral Ouest
3003 Berne

Cela sous-tend la mise en place de nouveaux programmes qui concilient la prise en compte des problèmes globaux avec la modernisation des PVD. Je suis persuadé que de tels programmes, à l'avenir, doivent être financés par le biais de ressources additionnelles ne grevant pas les budgets de l'aide publique au développement (APD).

En conclusion, la solution retenue en ce qui concerne nos contributions à un fonds pour la protection de la couche d'ozone ne doit pas être considérée comme un précédent. A l'avenir, nos engagements pour la lutte contre les problèmes globaux devront faire l'objet de crédits supplémentaires.

J'ai d'ailleurs l'intention de soumettre au Conseil fédéral un papier de réflexion sur ces questions, afin que nous puissions, le moment venu, nous engager, dans le cadre des activités internationales, à soutenir les politiques de lutte contre les défis globaux de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Flavio Cotti